

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de BROUQUEYRAN, dûment convoqué le vingt-et-un novembre, s'est réuni en session ordinaire, à vingt heures trente à la mairie sous la présidence de Monsieur SAUMON Jean-Louis.

**PRESENTS** : SAUMON Jean-Louis, SAPHORE Christine, DAURIAN Michel, DILLAR Yves, SIOC'HAN DE KERSABIEC Katrin, RAMAUD Aurélia, BUSSY Nicolas.

**Absents excusés** : HOLGADO Mariano, ORLIK Sylvain, DE LAMBERT DES GRANGES Bertrand.  
**Secrétaire de séance** : SAPHORE Christine

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- D 19-2023 ADHESION PRESTATION SERVICE GESTION FOURRIERE ANIMALE
- D 20-2023 LOGEMENT 11 LE BOURG
- D 21-2023 DECISION MODIFICATIVE
- Virement de crédit
- Ponton PMR Lac
- Délégué commission contrôle liste électorale
- Festivités
- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Le compte-rendu de la précédente réunion du seize octobre est approuvé.

### D 19-2023 ADHESION MUTUALISEE AUX SERVICES DE GESTION DE DIVAGATION DE CARNIVORES DOMESTIQUES DANS LE DOMAINE PUBLIC ET LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE

#### 1.2.4 AUTRES DSP

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les éléments présentés au cours du conseil municipal en date du 29 août dernier : au cours d'une réunion de la CDC du Réolais en Sud Gironde en date du 6 juillet, un contrat de fourrière global a été présenté : contrat type, tableau financier récapitulatif par commune.

Afin de poursuivre les négociations avec les représentants de la SACPA, il était souhaitable de faire connaître la position de notre commune de principe sur ce dispositif et votre choix d'opter pour une prestation globale.

Après présentation du contrat, les élus avaient donné leur accord de principe sur le dispositif de contrat de fourrière global.

La Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde a adhéré, par délibération DEL-2023-104 en date du 26/10/2023, pour les comptes de 34 communes à la prestation de service de gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et de gestion de la fourrière animale auprès de la SACPA pour une durée de 1 an reconductible 3 fois.

Pour la commune de Brouqueyran, cela représente un montant de 227 € à l'année.

*Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la CDC du Bazadais et du contrat de prestation de service, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *Approuve la participation de la commune de Brouqueyran à la prestation pour un montant de 227 € euros annuels.*

### D 20-2023 LOCATION LOGEMENT 11 LE BOURG

#### 3.3 Location

Monsieur le Maire expose que le logement situé 11 Le Bourg sera libre au 30 Novembre, suite au départ de M. WAGNER Sébastien et qu'il est nécessaire d'attribuer celui-ci.

Mme. DANAY Elodie a postulé pour la location de ce logement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- autorisent Monsieur le Maire à effectuer les démarches relatives au départ de M. WAGNER Sébastien : état des lieux sortant, remboursement partiel ou intégral de la caution,
- décident d'accepter la candidature Mme. DANEY Elodie pour la location du logement 4 Le Bourg Sud à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023,
- autorisent Monsieur le Maire à conclure le bail de location pour un montant de 480 € de loyer mensuel.

## **D 21-2023 DECISION MODIFICATIVE**

### **7.1 DECISION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'ajuster des lignes budgétaires en fonctionnement afin de provisionner les charges de personnel titulaire.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2023*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants en fonctionnement, sur le budget de l'exercice 2023*

### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Nature	Montant
012	6411	Personnel titulaire 2	700,00
TOTAL			700,00

### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	65881	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	700,00
TOTAL			350,00

- **CREATION PONTON PMR AU LAC**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet présenté par Jean MARTIN de la FDAAPPMA (Fédération des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde) : la fédération souhaite installer un ponton de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite, et créer un cheminement depuis le parking pour y accéder, ainsi qu'une barrière coulissante.

La proposition de partage des coûts est la suivante : La fédération prend en charge la fabrication du ponton en bois (fabriqué par l'ONF) et la mairie le cout du chemin (2895 HT) réalisé par l'entreprise de terrassement Malandit.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et étudié les devis proposés, les élus s'accordent sur le principe de prendre à la charge de la commune la somme de 1000 € au maximum, correspondant à une participation-subvention à la réalisation du chemin d'accès piéton et du ponton PMR et dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

- **VIREMENT DE CREDITS**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la fongibilité des crédits par des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % pour chacune des sections, qu'au vu du budget 2023 de la commune et de l'insuffisance de crédits en section investissement concernant les opérations mairie (n°140) à l'article 231 et OPFI à l'article 165, il a procédé par arrêté en date du 24/11/2023 au virement de crédit et le porte à sa connaissance ainsi qu'il suit :

### **CREDITS OUVERTS**

Imputation	Nature	Montant
23/231/Opération n°140	Immobilisations corporelles en cours	200,00
16/165/Opération OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	500,00
<b>Total</b>		<b>200,00</b>

**CREDITS REDUITS**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
21/2183/Opération n°100	Matériel de bureau et matériel informatique	700,00
<b>Total</b>		<b>700,00</b>

- **CONSEILLER COMMISSION DE CONTROLE LE**

Monsieur le Maire informe que suite à un rappel de la réglementation en matière d'élection de la sous-préfecture concernant l'impossibilité de désigner un adjoint comme conseiller à la commission de contrôle des listes électorales (Yves DILLAR), il y a lieu de choisir un nouveau membre parmi les conseillers : Aurélia RAMAUD est désignée pour remplir cette fonction.

- **DISSOLUTION DU SIVOS DU BAZADAIS**

M. le Maire donne lecture du courrier de la préfecture concernant la future dissolution du SIVOS du Bazadais et notamment le sort de l'agent employé au sein de ce syndicat intercommunal. Ce courrier explique les options le concernant : accompagnement à sa mobilité au sein de toute collectivité, ou organisation de son affectation auprès d'un des membres du syndicat et dans le cas où aucune affectation n'est trouvée pour l'agent, le maintien en surnombre.

- **DEFIBRILLATEUR**

Madame SAPHORE Christine informe le conseil de la proposition par notre prestataire défibrillateur (équipant d'ores et déjà la salle des fêtes) d'équipement d'un défibrillateur extérieur aux abords de l'école pouvant également couvrir les besoins de la mairie et du futur local associatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'installation d'un nouveau défibrillateur.

- **FESTIVITES**

- Le 10 décembre à l'occasion du Téléthon, un concours de belote aura lieu dans la matinée à la salle des fêtes de Brouqueyran.
- Une soirée musicale est programmée à la salle des fêtes le 16 décembre : la soirée sera animée par le groupe « Machin-Machine », entrée gratuite avec possibilité de restauration (boissons et tapas)
- Une réunion du CCAS aura lieu le 5 décembre 2023.

**SEANCE LEVEE à 22 h 30**

SAUMON Jean-Louis	SAPHORE Christine	DILLAR Yves	RAMAUD Aurélia
BUSSY Nicolas	SIOC'HAN DE KERSABIEC Katrin	DAURIAN Michel	DE LAMBERT DES GRANGES Bertrand
HOLGADO Mariano	ORLIK Sylvain		